

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL

Séance du 14 novembre 2022 à 19 heures
en Mairie salle du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

Excusés : 4

Absents : 3

L'an deux mille vingt-deux, le 14 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, en Mairie Salle des mariages, après convocation légale, en date du 08 novembre deux mille vingt-deux, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON- Anita OBJOIS - Delphine AGASSE- Claude ROUSSEL -Jules SUIVENG- Clément GRUMETZ- Catherine VANDERGHOTE--Sophie BOUDAILLEZ- --Pierre- Yves DOREZ- Céline DOIGNON --Jean-Antoni STEFANIAK-Chantal SUIVENG--Stéphanie DJAROUNE-Hélène CAT- Nicole NOWAK- Patrick WEISS- Wilfried LANG

Absents représentés :- Fabrice AUBEL donne pouvoir à Bernard BOCQUILLON- Nathalie JOLY-CARON donne pouvoir à Wilfried LANG – Philippe ROBINET donne pouvoir à Steeve VICART- Ahmed BOUMEDIENE donne pouvoir à Jules SUIVENG

Absents : Angélique DUBUS-Marc NICOLAS-Elise RAOUT-FRISON

Secrétaire de séance : Anita OBJOIS

Président de séance : M Bernard BOCQUILLON

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 19H 06.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ; ayant obtenu la majorité des suffrages,

Anita OBJOIS a été élue pour remplir cette fonction qu'elle a accepté.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu en date du 10 octobre 2022

Aucune remarque n'ayant été formulée,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents ledit compte- rendu.

Arrivée de monsieur Clément GRUMETZ à 19h08

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué du point suivant :

1. Autorisations pour les ouvertures dominicales 2023 (concessions automobiles),
2. Demande de subvention au Conseil Régional Haut de France pour la fête des artisans 2023,
3. Demande de subvention au Département de la Somme pour la fête des artisans 2023
4. Demande de subvention à AMIENS METROPOLE pour la fête des artisans 2023
5. Demande de subvention à AMIENS METROPOLE pour la fête des jardiniers 2023
6. Demande de subvention au Conseil Régional Haut de France pour la fête des jardiniers 2023
7. Demande de subvention au Département de la Somme pour la fête des jardiniers 2023
8. Renouvellement des tarifs communaux pour 2023
9. Dispositif INTRACTING
10. Cœur de ville : désaffectation et déclassement du parking de l'angle de la rue Baudrez et de l'avenue du Général Leclerc
11. Cœur de ville : désaffectation et déclassement d'une bande de trottoir rue Baudrez
12. Cœur de ville : Prise en charge de l'aménagement de l'accès voirie du domaine communal
13. Cœur de ville : modification de l'emprise foncière à rétrocéder à la commune
14. Autorisation à monsieur le maire à signer un acte authentique de vente et autres documents
15. Autorisation de vente d'un véhicule municipal
16. Admission en non-valeur article 6541 pour un montant de 642€13.
17. Créance éteinte article 6542 pour un montant de 616€22
18. Décision modificative pour amortissement subvention 2021 de la préfecture de la Somme pour l'achat des urnes (un an faible valeur) et admission créance et non-valeur et éteinte
19. Points divers

Point 1. Autorisations pour les ouvertures dominicales 2023 (concessions automobiles)

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron », a modifié la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par les Maires.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

En ce qui concerne la commune de Rivery et au titre de l'année 2023, il est proposé d'autoriser :

- L'ouverture des concessions automobiles, 5 dimanches :

15 janvier

12 mars

11 juin

17 septembre

15 octobre

Il est proposé d'acter ces jours d'ouverture pour 2023 sur la commune

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE A L'UNANIMITE

DECIDE : de valider les dates d'ouverture dominicales mentionnées ci-dessus pour l'année 2023.

Point 2. Demande de subvention au Conseil Régional Haut de France pour la fête des artisans 2023

La ville de Rivery organisera à l'automne 2023 sa fête des artisans qui s'inscrit dans le cadre des animations annuelles proposées par la commune.

Pour cela, la collectivité sollicite une subvention auprès du Conseil Régional Hauts de France à hauteur de 1 500 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE : d'autoriser monsieur le maire à solliciter la demande de subvention et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Point 3. Demande de subvention au Département de la Somme pour la fête des artisans 2023

La ville de Rivery organisera à l'automne 2023 sa fête des artisans qui s'inscrit dans le cadre des animations annuelles proposées par la commune.

Pour cela, la collectivité sollicite une subvention auprès du Conseil départemental de la Somme à hauteur de 1500 €

Monsieur le maire est autorisé à solliciter la demande de subvention et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

DÉCIDE : d'autoriser monsieur le maire à solliciter la demande de subvention et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Point 4. Demande de subvention à AMIENS METROPOLE pour la fête des artisans 2023

La ville de Rivery organisera à l'automne 2023 sa fête des artisans qui s'inscrit dans le cadre des animations annuelles proposées par la commune.

Pour cela, la collectivité sollicite une subvention auprès d'Amiens métropole à hauteur de 1500 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE : d'autoriser monsieur le maire à solliciter la demande de subvention et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Point 5. Demande de subvention à AMIENS METROPOLE pour la fête des jardiniers 2023

La fête des jardiniers se déroule traditionnellement chaque 2^{ème} week-end de septembre. Manifestation d'envergure pour la commune, nous fêterons en 2023 sa 11eme édition.

En 2023, la fête des jardiniers est prévue le 11 septembre et à ce titre nous sollicitons l'accord du conseil municipal pour demander une subvention auprès d'Amiens Métropole à hauteur de 2000 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE : d'autoriser monsieur le maire à solliciter la demande de subvention et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Point 6. Demande de subvention au Conseil Régional Haut de France pour la fête des jardiniers 2023

La fête des jardiniers se déroule traditionnellement chaque 2ème week-end de septembre. Manifestation d'envergure pour la commune, nous fêterons en 2023 sa 11ème édition.

En 2023, la fête des jardiniers est prévue le 11 septembre et à ce titre nous sollicitons l'accord du conseil municipal pour demander une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France à hauteur de 2000 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE : d'autoriser monsieur le maire à solliciter la demande de subvention et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Point 7. Demande de subvention au Département de la Somme pour la fête des jardiniers 2023

La fête des jardiniers se déroule traditionnellement chaque 2ème week-end de septembre. Manifestation d'envergure pour la commune, nous fêterons en 2023 sa 11ème édition.

En 2023, la fête des jardiniers est prévue le 11 septembre et à ce titre nous sollicitons l'accord du conseil municipal pour demander une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme de France à hauteur de 1 500 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE : d'autoriser monsieur le maire à solliciter la demande de subvention et signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE A L'UNANIMITE

Point 8. Renouvellement des tarifs communaux pour 2023

Il est proposé de valider les tarifs communaux pour l'année 2023 comme suit :

				2022	hausse chauffage 7,73% hausse loyers 3,5%	2023
CIMETIÈRE		perpétuelle		Ø		
		30 ans		305 €		305 €
		50 ans		490 €		490 €
COLOMBARIUM		20 ans		305 €		305 €
		30 ans		352 €		352 €
		50 ans		490 €		490 €
CAVURNE		30 ans		1 100 €		1 100 €
		50 ans		1 500 €		1 500 €
CESSION DE CAVEAUX FUNÉRAIRES D'OCCASION	en briques	1 case		681 €		681 €
		2 cases		892 €		892 €
		3 cases		1 103 €		1 103 €
		4 cases		1 316 €		1 316 €
		5 cases		1 591 €		1 591 €
		case supplémentaires		298 €		298 €
	en parpaings ou préfabriquée	1 case		364 €		364 €
		2 cases		468 €		468 €
		3 cases		594 €		594 €
		4 cases		723 €		723 €
		5 cases		850 €		850 €
		case supplémentaires		149 €		149 €
SALLES COMMUNALES	André Carpentier - plein tarif (riverains)			500 €		500 €
	André Carpentier - plein tarif (extérieur)			700 €		700 €
	André Carpentier - demi tarif (associations)			250 €		250 €
	salle spectacle Pôle J. Cayeux - journée			400 €		400 €
	salle spectacle Pôle J. Cayeux - ½ journée			250 €		250 €
	salle spectacle Pôle J. Cayeux - caution			1 500 €		1 500 €
	tarif spécifique annuel hors week-end - association :					
	salle André Carpentier			300 €		300 €
	salle Ebène - pôle socio-culturel Jean Cayeux			500 €		500 €
CHAUFFAGE LOGEMENTS rue Baudrez	n° 61	T3	SAVALLE Armelle	161,54 €	174,03 €	174,03 €
CHAUFFAGE INDIVIDUEL rue Baudrez	n° 53	T3	GAMAND Christian	Ø		
	n° 47	T4	DUCROQ Timothée	Ø		
LOYERS LOGEMENTS rue Baudrez	n° 61	T3	SAVALLE Armelle	225,60 €	233,50 €	233,50 €
	n° 53	T3	GAMAND Christian	511,46 €	529,36 €	529,36 €
	n° 47	T4	DUCROQ Timothée	612,11 €	633,53 €	633,53 €
LOGEMENT place du Jeu de Boules	n° 13	T3	GRÉBERT Laurence	150,56 €	155,83 €	155,83 €
repas des aînés	accompagnants de - 65 ans			35,00 €		35,00 €
frais remplacement de clés	organigramme Mairie			230,00 €		230,00 €
frais remplacement de badges	accès Pôle Culturel			40,00 €		40,00 €
occupation temporaire domaine public	commerce ambulant			76,00 €		76,00 €

Un débat a lieu sur le coût du chauffage de madame Savalle, monsieur Stéfaniak s'étonne de voir ce coût élevé pour un logement de type T3, monsieur Vicart indique qu'une étude pourra être faite. Monsieur le Maire précise que ce logement est à terme voué à revenir dans le giron de l'école, pour en faire une salle de classe ou d'activités.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE A L'UNANIMITE

DÉCIDE : de valider les tarifs communaux pour l'année 2023.

Point 9. Dispositif INTRACTING

Amiens métropole propose aux communes membres d'adhérer au dispositif INTRACTING concernant l'éclairage de la collectivité relatif aux points situés sur les rues métropolitaines de la commune

Il est proposé d'adhérer au dispositif et d'autoriser monsieur le maire à signer la convention et les documents y afférent.

Madame CAT évoque l'éclairage LED qui a été fait par la commune et regrette que les candélabres vieillissants n'aient pas été changés. Monsieur le Maire rappelle que le coût global investi est également lié à la subvention que la commune a eu du département. Le changement des poteaux n'a pu être prévu, seules les têtes l'ont été. Le même dispositif de changement de tête aura lieu pour le dispositif INTRACTING.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE : d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention dispositif INTRACTING et tous documents afférents à ce dispositif

VOTE A L'UNANIMITE

Point 10. Coeur de ville : désaffectation et déclassement du parking de l'angle de la rue Baudrez et de l'avenue du Général Leclerc

Lors du conseil municipal du 10 mai 2021, il a été acté le principe de la désaffectation future du domaine public du parking à l'angle de la rue Baudrez/Avenue du Général Leclerc afin de ne pas pénaliser les habitants et de ne pas priver l'accès au parking.

Afin de constater matériellement la désaffectation du parking, un arrêté municipal interdisant l'accès audit terrain sera pris à compter du 14 Novembre 2022.

La constatation de l'affichage de l'arrêté et l'effectivité de l'interdiction d'accès sera constaté par procès-verbal dressé par la police municipale.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- De constater la désaffectation du parking à l'angle de la rue Baudrez / avenue du général Leclerc suite à l'arrêté municipal
- De déclasser le parking par suite de cette désaffectation.

VOTANT : 24

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSENTION : 4

Mme Hélène CAT

Mme Chantal SUIVENG

M. Patrick WEISS

M.Jean-Antoni STEFANIAK

VOTANT : 24

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSENTION : 4

Mme Hélène CAT

Mme Chantal SUIVENG

M. Patrick WEISS

M.Jean-Antoni STEFANIAK

Point 11. Cœur de ville : désaffectation et déclassement d'une bande de trottoir rue Baudrez

Lors du conseil municipal du 10 mai 2021, il a été acté le principe de la désaffectation future du domaine public de la bande de trottoir rue Baudrez afin de ne pas perturber les habitudes de circulation pédestres actuelles.

Afin de constater matériellement la désaffectation de la bande de trottoir, un arrêté municipal interdisant l'accès audit terrain sera pris à compter du 14 Novembre 2022.

La constatation de l'affichage de l'arrêté et l'effectivité de l'interdiction d'accès sera constaté par procès-verbal dressé par la police municipale.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE : de constater la désaffectation de la bande de trottoir rue Baudrez suite à l'arrêté municipal

De déclasser la bande de trottoir par suite de cette désaffectation

VOTANT : 24

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSENTION : 4

Mme Hélène CAT

Mme Chantal SUIVENG

M. Patrick WEISS

M.Jean-Antoni STEFANIAK

Point 12. Cœur de ville : Prise en charge de l'aménagement de l'accès voirie du domaine communal

Point 12. Cœur de ville : Prise en charge de l'aménagement de l'accès voirie du domaine communal

Dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue du Général Leclerc, la commune s'engage à réaliser les travaux de voirie en collaboration avec les services d'Amiens Métropole permettant l'accès au programme immobilier mixte logement/commerce du futur cœur de ville.

L'emprise foncière de cet aménagement est matérialisée par la zone hachurée sur le plan joint en annexe.

L'aménagement de cet accès devra être réalisé en concomitance avec la fin des travaux de construction afin de garantir aux résidents l'accès à leurs logements.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE : de prendre à sa charge l'aménagement de la voirie relevant du domaine communal pour l'accès au programme cœur de ville

De déclasser la bande de trottoir par suite de cette désaffectation

VOTANT : 24

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSENTION : 4

Mme Hélène CAT

Mme Chantal SUIVENG

M. Patrick WEISS

M. Jean-Antoni STEFANIAK

Point 13. « Cœur de ville » Modification de l'emprise foncière à rétrocéder à la commune

Une partie de l'emprise foncière du projet immobilier « cœur de ville » étant restituée à la collectivité sous forme d'espace publics et de stationnement, une convention de rétrocession entre BDL PROMOTION et la commune a été signée en date du 14 Octobre 2021.

A ce jour, le programme immobilier nécessite une adaptation de l'emprise des espaces à rétrocéder comme matérialisé sur le plan annexé.

Suite à la modification de la superficie à rétrocéder et à la substitution de la SCCV CŒUR DE VILLE à la société BDL PROMOTION

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE : d'autoriser monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de rétrocession du 14 octobre 2021 permettant de préciser les espaces à rétrocéder.

VOTANT : 24

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSENTION : 4

Mme Hélène CAT

Mme Chantal SUIVENG

M. Patrick WEISS

M. Jean-Antoni STEFANIAK

Point 14. Autorisation à monsieur le maire à signer un acte authentique de vente et autres documents « Cœur de ville » dossier de l'assiette foncière de 7 209 m² référencé AI 364 ; AI 365 ; AI 366 ; AI 368 ; AI 369 ; AI 370 ; AI 371 ; AI 372 ; AI 373 ; AI 375 ; AI 376 ; AI 377 ; AI 378 ; AI 379 et AI 380 au profit de la société SCCV CŒUR DE VILLE substituée à la société BDL PROMOTION pour la régularisation de cette vente pour un montant de 760.000,00 € net vendeur

Le conseil municipal, par délibération en date du 12 Avril, a autorisé Monsieur le Maire à signer la promesse de vente de l'assiette foncière de 7.209 m² au profit de la société BDL PROMOTION pour un montant de 760.000 € net vendeur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

DECIDE : - D'autoriser Monsieur le maire à signer l'acte authentique de vente et autres documents afférents au dossier de cession de l'assiette foncière de 7.209m² référencé AI 364 ; AI 365 ; AI 366 ; AI 368 ; AI 369 ; AI 370 ; AI 371 ; AI 372 ; AI 373 ; AI 375 ; AI 376 ; AI 377 ; AI 378 ; AI 379 et AI 380 au profit de la société BDL PROMOTION ou toute société qu'elle aura substituer dans ses droits conformément à la faculté qui lui a été ouverte aux termes de l'avant contrat pour un montant de 760.000 € net vendeur.

VOTANT : 24

POUR : 20

CONTRE : 0

ABSENTION : 4

Mme Hélène CAT

Mme Chantal SUIVENG

M. Patrick WEISS

M. Jean-Antoni STEFANIAK

Lors du conseil municipal, du 1^{er} juin 2022, le conseil municipal a validé le rachat du véhicule Peugeot Partner à hauteur de 7600 € à la société INFOCOM (ancien véhicule publicitaire)

Du fait de cette acquisition, il est proposé de vendre un véhicule du parc municipal.

Il s'agit du Renault Scénic immatriculé AW-401-YK, acquis par la collectivité en 2010, dont le kilométrage est de 165 190 KMS

Après vérification des prix pratiqués sur le marché et en tenant compte de l'état général de ce véhicule il a été décidé de proposer un prix de vente à 4000 €

Ce véhicule a été mis sur un site de vente en ligne le 7 novembre et un particulier propose de l'acquérir pour 3 300€.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à vendre en l'état ce véhicule pour un prix de cession de 3 300€ et signer tous les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes

Ce véhicule sera sorti de l'inventaire de la collectivité

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : d'autoriser monsieur le Maire à procéder à la vente du véhicule Renault Scénic immatriculé AW-401- YK et de signer tous les documents relatifs à la cession dudit véhicule.

D'autoriser monsieur le Maire à faire toutes les démarches auprès des autorités administratives compétentes.

VOTANT : 24

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSENTION : 1

M. Jean-Antoni STEFANIAK

Point 16. Admission en non-valeur article 6541 pour un montant de 642€13.

Un courrier en date du 12 juillet 2022 relatif aux admissions en non-valeurs a été transmis par madame la cheffe de service comptable de la trésorerie du grand amiénois pour un montant total de 642.13€.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ces admissions en non valeurs, pour ce montant

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : d'autoriser monsieur le Maire à accepter les admissions en non valeurs d'un montant de 642€13.

VOTE A L'UNANIMITE

Point 17. Créance éteinte article 6542 pour un montant de 616€22

Un courrier en date du 12 juillet 2022 relatif aux créances éteintes a été transmis par madame la cheffe de service comptable de la trésorerie du grand amiénois pour un montant total de 616.22€.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ces créances éteintes, pour ce montant

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : d'accepter les créances éteintes pour un montant de 616€22

VOTE A L'UNANIMITE

Point 18. Décision modificative pour amortissement subvention 2021 de la préfecture de la Somme pour l'achat des urnes (un an faible valeur) et admission créance et non-valeur et éteinte

- Il s'agit de procéder à l'amortissement de la subvention reçue par la préfecture de la Somme pour l'achat de 2 urnes utilisées lors des deux dernières élections de l'année 2022. Cette subvention d'équipement doit être amortie en recette, comme il s'agit de la première subvention amortissable, deux articles sont à créer (recette / dépenses) et des crédits sont à inscrire.

Le montant de cette subvention est de 361.80€

Article créé en dépense : 13911, abondé du 2111

Article créé en recette : 777, abondé du 7478

- S'agissant des créances éteintes, le compte 6542 est crédité de 616.22 € de l'article dépense imprévues 022

DEPENSES

ARTICLE	DESIGNATION	FONCTION	MONTANT REEL	D'ORDRE	
				OPERATION	
				SECTION A SECTION	Inter SECTION
022	Dépenses imprévues	020	- 616 ,22	0	0
13911	Etat et établissements nationaux	01	0,00	361,80	0
2111	Terrains nus	020	- 361,80	0	0
6542	Créances éteintes	020	616,22	0	0
Total			- 361,80	361,80	0

RECETTES

ARTICLE	DESIGNATION	FONCTION	MONTANT REEL	OPERATION	D'ORDRE
				SECTION A SECTION	Inter SECTION
7478	Autres organismes	42	- 361,80	0	0
777	Quote-part des subv.d'inv.tranf.au cpt	01	0	361,80	0
Total			-361,80	361,80	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- DECIDE : d'amortir la subvention reçue par la préfecture de la Somme pour l'achat de 2 urnes utilisées lors des deux dernières élections politiques de l'année 2022.

VOTE A L'UNANIMITE

Point 19. Points divers

Monsieur Weiss demande à ce que les informations sur les dates du Conseil Municipal soient envoyées aux élus assez tôt afin de pouvoir s'organiser sur un plan personnel. Même si les points précis peuvent n'être envoyés que dans le délai légal. Monsieur le Maire indique que nous faisons au mieux pour avertir de la date, et que nous fixons les dates des conseils municipaux en fonction des points et des pièces que nous avons en notre possession. Cependant, dès que possible nous avertirons les élus par messagerie.

Monsieur Stefaniak demande comment la commune a réagit le jour de la tempête, monsieur le Maire indique avoir été prévenu par un administré, étant lui-même en déplacement. Il a demandé immédiatement à monsieur Vicart puis à monsieur Capron de faire le tour de la commune.

Monsieur le Maire indique également que les appels sur le téléphone d'astreinte (3) ont été réglés.

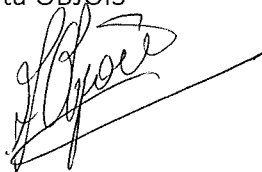
Le personnel était mobilisable le soir même au besoin. Les employés du service technique ont fait le tour de la commune le lendemain pour nettoyer les rues et évaluer les dégâts. Monsieur le Maire indique également que les feuilles ont bouché les évacuations d'égouts ne permettant pas une évacuation optimale des eaux de pluie.

Monsieur le Maire faire part à l'assemblée que des attestations ont également été fournies aux administrés en faisant la demande pour fournir à leurs assurances.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h04

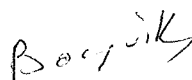
La secrétaire de séance

Anita OBJOIS



Le Maire

Bernard BOCQUILLON



Nom	Prénom	SIGNATURE	OBSERVATIONS
AGAASSE	Delphine		
AUBEL	Fabrice		Excusé
BOCQUILLON	Bernard		
BOUDAILLEZ	Sophie		
BOUMEDIENE	Ahmed		Excusé
CAPRON	Dominique		
CAT	Hélène		
DJAROUNE	Stéphanie		
DOIGNON	Céline		
DOREZ	Pierre-Yves		
DUBUS	Angélique		Absente
GRUMETZ	Clément		
JOLY-CARON	Nathalie		Excusée
LANG	Wilfried		
LEGAY	Françoise		
NICOLAS	Marc		Absent
NOWAK	Nicole		
OBJOIS	Anita		
RAOUT-FRISON	Elise		Absente
ROBINET	Philippe		Excusé
ROUSSEL	Claude		
STEFANIAK	Jean-Antoni		
SUIVENG	Chantal		
SUIVENG	Jules		
VANDERGHOTE	Catherine		
VICART	Steeve		
WEISS	Patrick		